Image not found or type unknown

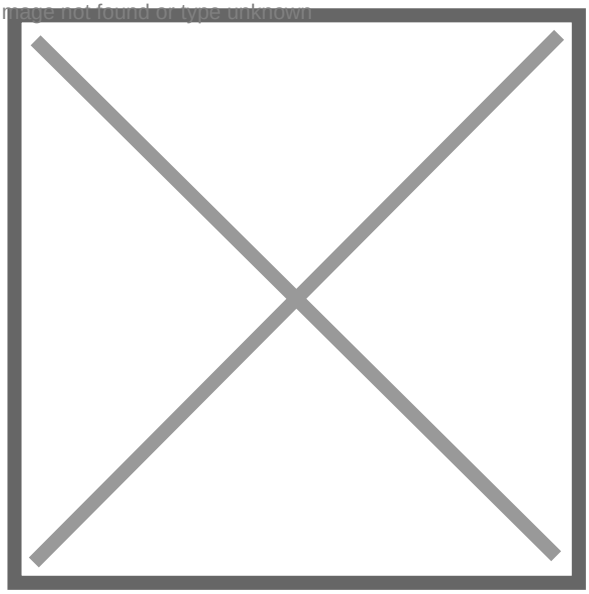

Demande de renseignements svp

Par **julie45**, le **06/05/2012** à **21:31**

Bonjour,

Je vous explique mon cas.Voila depuis l'année dernière de peur de me retrouver au chômage, je me suis précipiter sur un emploi de chauffeur routier dans une petite entreprise de transports.Le chef d'entreprise m'a proposer directement un CDI pour un certain nombre d'heures. Or il se trouve que la totalité des heures écrit sur le contrat est largement dépasser tous les mois.Ceci-ci dit les fiches de paie sont des copier/coller qui varient entre deux ou trois euros.En effet il joue sur la convention collective,soit il rajoute ou enlève des découchés alors que je découche la semaine entière.C'est déclarer 159h de travail alors que je suis entre 200 et 240 heures par mois.On est à plusieurs salariés dans l'entreprise mais les autres refuse de parler car ils n'ont pas la nationalité française.
J'aimerais savoir comment faire pour quitter cette entreprise qui nous exploite,sans perdre ses indemnités de chômage?

Par **pat76**, le **09/05/2012** à **19:35**

Bonjour

Vous allez expliquer la situation le plus vite possible à l'inspection du travail.

Vérifiez auprès de l'URSSAF que vous êtes bien déclaré.

Si votre employeur joue avec le Code du Travail et la Convention collective des Transports, il

se pourrait qu'il n'ait pas déclaré vos colléègues étrangers.

Donc, direction l'inspection du travail.

Si vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche, n'oubliez pas de le signaler.

Vous avez notez toutes les heures que vous avez effectuées?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés